

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi **19 juin 2025**

Président Ludovic PROISY  
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19  
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 13  
Nombre de procurations : 06

Membres présents :

Ludovic <b>PROISY</b>	Isabelle <b>CANDELIER</b>	Guillaume <b>LIETARD</b>
Judith <b>TERNIER</b>	Charline <b>DECARNIN</b>	Éric <b>TIRLEMONT</b>
Christelle <b>DELEPLACE</b>	Marie-Claire <b>NAESSENS</b>	Vincent <b>DELMER</b>
Denise <b>DUCROUX</b>	Brigitte <b>MAINGUET</b>	
	Maurice <b>VANDEWALLE</b>	
	Théo <b>VANENGELANDT</b>	

Membres absents ayant donné procuration :

Fabrice **VAN BELLE** donnant pouvoir à Charline **DECARNIN**  
Yves **MARTIN** donnant pouvoir à Marie-Claire **NAESSENS**  
Jorge **DOS SANTOS** donnant pouvoir à Judith **TERNIER**  
Olivier **MORVAN** donnant pouvoir à Christelle **DELEPLACE**  
Fabienne **MEPLON** donnant pouvoir à Isabelle **CANDELIER**  
Aurélien **MALAQUIN** donnant pouvoir à Éric **TIRLEMONT**

Membre absent excusé :

Membre absent :

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250619\_26

**GROUPE SCOLAIRE ALAIN DECAUX | Classe de découverte 2026**

Il est porté à la connaissance du Conseil municipal que l'équipe pédagogique de la classe de CM2 du groupe scolaire Alain Decaux envisage l'organisation d'une classe de découverte pour l'année 2026. Bien que le projet ne soit pas encore finalisé (lieu et budget à préciser), la commune est invitée à se positionner dès à présent sur le principe d'une participation financière.

L'anticipation de cette décision vise à :

- Permettre à l'équipe enseignante d'avancer dans la construction du séjour avec une visibilité sur l'engagement communal ;

- Offrir aux familles une information claire dès la rentrée de septembre 2025, afin de préparer le financement en toute sérénité ;
- Encadrer les décisions futures du Conseil municipal, tout en laissant une marge d'ajustement en fonction du coût final ;
- Favoriser l'implication de l'école dans la mise en œuvre d'actions de financement participatif.

Les classes de découverte offrent aux élèves un dépaysement significatif, hors du cadre scolaire habituel, et un moment fort d'apprentissage collectif. Ces séjours constituent une richesse éducative que chaque élève devrait pouvoir connaître au moins une fois dans son parcours scolaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accepter le principe d'une participation financière de la commune à hauteur d'un pourcentage du coût total du séjour ;
- D'encourager l'équipe enseignante à organiser des actions de financement complémentaires, pour réduire l'effort demandé aux familles ;
- De préciser que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pourra, lors de sa réunion de juillet 2025, se prononcer sur un éventuel soutien financier complémentaire pour accompagner ce projet ;
- De prévoir que le reste à charge sera assumé par les familles, avec une communication officielle sur les montants ultérieurement ;
- D'indiquer qui sera en charge de la gestion des paiements des familles.

### LE CONSEIL MUNICIPAL CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **D'ACCEPTER** le principe d'une participation financière de la commune à hauteur d'un pourcentage du coût total du séjour ;
- **D'ENCOURAGER** l'équipe enseignante à organiser des actions de financement complémentaires, pour réduire l'effort demandé aux familles ;
- **DE PREVOIR QUE LE RESTE A CHARGE** sera assumé par les familles, avec une communication officielle sur les montants ultérieurement ;

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.

<b>SCRUTIN</b>	<b>POUR : 19</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le 25/06/2025

Le secrétaire de séance

  
Charline DECARNIN

Le Maire,

  
Ludovic PROISY